



EH/JFS/CS

# COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture  
067-216701698-20240911-24\_01433-DE  
Date de télétransmission : 11/09/2024  
Date de réception préfecture : 11/09/2024

## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du jeudi 05 septembre 2024 à 20h Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 20

Conseillers présents : 16

Conseillers représentés : 2

Date de convocation : 30 août 2024

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

**Présents** : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Géraldine FURST, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSÉ, M. Philippe SCHILLING

**Absents excusés avec pouvoir** : Mme Agnès GUILLAUME, pouvoir à Mme Géraldine FURST  
Mme Paola DI MICHELE, pouvoir à Mme Sabine KROMMENACKER

**Absents sans pouvoir** : Mme Carole METZ, M. François LAEUFER

### **Objet : Rétrocession totale et anticipée au profit de la collectivité**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

**Vu** le règlement intérieur du 7 février 2024 de l'EPF d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et des modalités financières,

**Vu** les statuts du 22 décembre 2023 de l'EPF d'Alsace,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 03 décembre 2021, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF d'Alsace) pour l'acquisition du bien situé 68 rue Principale à Gries, figurant alors au cadastre :

Section	N°	Lieudit - Adresse	Nature	Zonage	Surface		
					ha	a	ca
08	35	68 Rue Principale	Sol	UA1		29	47
08	35	68 Rue Principale	Sol	Uj		9	30
<b>Superficie totale</b>					<b>38,77</b>		

**Vu** la convention pour portage foncier signée le 16 décembre 2021 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, pour une durée de six (6) ans, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;

**Vu** l'acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace, suivant acte reçu le 21 décembre 2021 par Maître Patrick METZ, Notaire à ROESCHWOOG ;

**Vu** le démarrage de travaux de réhabilitation des bâtiments existants, la construction d'un nouveau bâtiment et l'aménagement des espaces publics programmé pour le premier trimestre 2025 ;

*Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire*  
Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de procéder à l'acquisition totale et anticipée de la parcelle cadastrée section 8 numéro 35, d'une superficie totale de 38,77 ares, moyennant le prix de quatre cent seize mille quatre cent dix euros et trente-deux cents (416 410,32 € HT), en vue de réaliser un projet de restructuration globale du site afin d'accueillir la bibliothèque municipale, un périscolaire de 50 places, et l'aménagement d'un espace d'animations en préservant le patrimoine naturel existant ;
- **S'ENGAGE** à rembourser les frais de gestion et à régler les frais de portage de l'EPF d'Alsace diminués le cas échéant, des annuités perçues ;
- **S'ENGAGE** à porter les crédits nécessaires au budget communal ;
- **AUTORISE** l'EPF d'Alsace à rédiger un acte de vente en la forme administrative ;
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur Maire, à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

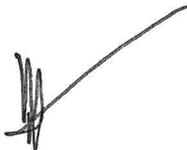
Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 10 septembre 2024

Publiée ou notifiée le 10 septembre 2024

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,  
Eric HOFFSTETTER



Le secrétaire,  
Sabine KROMMENACKER

